

M. Trudeau: J'ai dit que les premiers ministres estimaient alors que nous devions continuer à négocier dans le cadre de la tribune restreinte établie pour la réunion du 9 juin. Je crois que cette position, fort défendable, a obtenu l'appui du chef de l'opposition.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA REPRÉSENTATION DES CONSEILS DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST AUX RÉUNIONS DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, au congrès du parti libéral qui a eu lieu à Winnipeg, les délégués ont adopté une résolution qui dit notamment «que les délégués exigent que le Conseil du Yukon et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest soient représentés aux réunions des premiers ministres de sorte que les habitants du Nord aient leur propre délégation.»

Comme le gouvernement soutient que les fonctionnaires élus de ces deux territoires ne doivent pas être représentés à ces réunions ni prendre place officiellement au côté des premiers ministres, le premier ministre rejette-t-il aujourd'hui la résolution adoptée par ses propres délégués à Winnipeg?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le président. Le député se rend bien compte que je ne parlais que de la réunion du 19 juin, y compris celles qui auront lieu cet été. J'ai dit à ce moment-là, et je le répète, que nos délégations ont toujours compté des représentants des Territoires et d'autres groupes, et qu'il en sera ainsi à l'avenir.

Dans le cadre actuel des réunions fédérales-provinciales des premiers ministres, je crois avoir établi assez clairement qu'il ne serait pas très raisonnable que le gouvernement fédéral accepte beaucoup d'autres représentants qui auraient voix au chapitre au cours des réunions qui jusqu'à maintenant n'ont inclus que les onze premiers ministres.

* * *

LES PÊCHES

LE DÉBIT DES EAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'INCIDENCE SUR LES STOCKS DE SAUMON

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Je suis sûr que le ministre sait qu'il a ordonné en juin dernier à la société Alcan d'augmenter le débit de la Nechako à 1,000 pieds cubes la seconde. L'Alcan a aujourd'hui déclaré publiquement qu'elle ne se proposait de porter ce débit qu'à 850 pieds cubes la seconde. J'ai pris le temps de communiquer avec les fonctionnaires de la Colombie-Britannique et aujourd'hui, le débit n'est que de 800 pieds cubes la seconde.

Mais je me demande si c'est le président de l'Alcan qui est le ministre des Pêches et des Océans ou si c'est le ministre des

Questions orales

Pêches et des Océans qui est aujourd'hui à la Chambre qui l'est. Peut-être peut-il nous dire si, à son avis, le débit de la Mechako devrait être de 1,000 pieds cubes la seconde pour protéger les stocks de saumon?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, ce chiffre de 1,000 pieds cubes à la seconde a été donné il y a de nombreuses années. On a discuté de la possibilité d'un débit inférieur.

Une voix: Il n'y avait pas de saumon à cette époque-là.

M. LeBlanc: Nous mesurons ce débit très précisément et le surveillons de très près. Nous avons signalé clairement à la Société Alcan que si, à notre avis, comme nous devons protéger les poissons qui fraient dans cette région, le débit n'était pas suffisant, nous devrions de toute évidence avoir recours aux tribunaux le cas échéant pour nous assurer que cette ressource est protégée.

● (1500)

Je n'ai pas reçu de rapport à ce sujet depuis vendredi dernier. J'espère en avoir un quand je rentrerai à mon bureau cet après-midi, mais en tout cas, nous n'avons pas l'intention de laisser anéantir cette très importante pêche par une opération de ce genre.

M. Fulton: Madame le Président, le ministre estime par là, j'imagine, qu'un débit de 1,000 pieds cubes par seconde est nécessaire, parce qu'il y a moins d'un mois il a pris une décision en ce sens, et l'Alcan a fait connaître son intention de ne pas s'y conformer.

Nous avons vu comment le ministre se comporte à l'égard des régions neuves de l'Ouest dans l'affaire de Riley Creek et autres cas du genre. Le ministre veut-il confirmer qu'il s'en tient toujours aux 1,000 pieds cubes par seconde dont il parlait il y a deux semaines et qu'il a l'intention de recourir à l'article 20(10) de la loi sur les pêcheries pour protéger la pêche en Colombie-Britannique?

M. LeBlanc: Le député semble absolument obnubilé par ce chiffre de 1,000, qui n'est qu'approximatif.

M. Fulton: C'est vous qui l'avez lancé.

M. LeBlanc: Si le député veut bien patienter, je vais essayer de m'expliquer. Le fait est qu'un débit de 1,000 pieds cubes a été considéré comme souhaitable. Mais il y a aussi la température qui entre en jeu, la question de savoir si la saison est chaude ou pas, le débit naturel des zones proches du barrage où le déversement se produit. Tout cela fait l'objet de contrôles.

Mon ministère ne m'a pas demandé de prendre d'autres initiatives pour l'instant. Comme suite à la question posée cet après-midi par le député, il est évident que je vais me renseigner. Ce sont les hommes de science de mon ministère, et non moi, qui diront s'il est nécessaire d'exiger un débit supérieur, et dans l'affirmative, nous l'exigerons.